

45. Les recommandations visant la mobilité touchent directement le problème du transfert des activités de R-D de l'État à l'industrie. Il y a actuellement un grave déséquilibre dans ce domaine à cause des avantages offerts par le gouvernement par comparaison à l'industrie, c'est-à-dire un traitement plus élevé, de plus nombreux avantages sociaux, des conditions de travail moins exigeantes et une plus grande sécurité d'emploi.

VOLUME 3—LES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES POUR LES ANNÉES 1970

Le volume 3 n'a provoqué que peu de commentaires, presque tous favorables. Leurs auteurs appuient fortement les recommandations 14 et 15 et proposent d'intéresser à l'analyse du budget scientifique d'autres participants que le Sénat. Ils proposent également que les recommandations présentées soient déléguées à un comité parlementaire qui serait chargé de les mettre en vigueur.

Le Comité a examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations.

Le Comité a examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations.

Ces dernières années, la question des programmes de R-D dans l'industrie scientifique a été soulevée par un grand nombre de groupes et de personnes intéressées au personnel gouvernemental. Les programmes de R-D dans l'industrie scientifique ont été examinés et évalués. Les programmes de R-D dans l'industrie scientifique ont été examinés et évalués.

Le rôle de l'Association canadienne de la recherche scientifique (ACRS) est de promouvoir la recherche scientifique et technologique. L'ACRS a été créée en 1968 et a depuis lors travaillé à promouvoir la recherche scientifique et technologique. L'ACRS a été créée en 1968 et a depuis lors travaillé à promouvoir la recherche scientifique et technologique.

Le Comité a examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations.

Le Comité a examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations.

Le Comité a examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations.

Le Comité a examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations. Le Comité a également examiné les recommandations de la Commission nationale de la recherche scientifique et technologique (CNRSST) et a formulé ses propres recommandations.